

Direction des ressources humaines
Sous-Direction des compétences
Bureau du recrutement

**AVIS DE RECRUTEMENTS SANS CONDITION DE DIPLÔME
D'AGENT D'ACCUEIL ET DE SURVEILLANCE DE LA VILLE DE PARIS DE 1^{ÈRE} CLASSE,
SPÉCIALITÉ ACCUEIL ET SURVEILLANCE**

Un recrutement sans condition de diplôme pour plus de 100 agent.e.s d'accueil et de surveillance de la commune de Paris de 1ère classe, spécialité accueil et surveillance, est ouvert à partir du 30 septembre (date de début des épreuves).

CONTEXTE :

La Ville de Paris vous offre des possibilités d'effectuer une carrière particulièrement intéressante en termes de responsabilités et de formation. Selon vos compétences, votre formation, vos aspirations, votre expérience, vous pourrez tout au long de votre parcours professionnel :

- o vous former
- o évoluer hiérarchiquement ou effectuer des mobilités géographiques tout en restant dans la capitale
- o exercer différents métiers tout au long de votre carrière. Vous pourrez en particulier accéder au corps d'agent de police municipale si vous le souhaitez.
- o vous inscrire dans des projets porteurs de sens sur le long terme
- o travailler dans un esprit de collaboration visant l'intérêt commun
- o porter la transformation numérique de la Ville de Paris
- o concilier votre vie professionnelle et votre vie privée

Tous les talents et les diversités de parcours sont bienvenus.

DESCRIPTION DU POSTE ET CONDITIONS D'EXERCICES :

Les agent.e.s d'accueil et de surveillance spécialité accueil et surveillance assurent la surveillance des lieux où ils-elles exercent leurs missions (mairies, d'arrondissement, bâtiments administratifs, parcs et jardins, cimetières, bourse du travail etc...).

MISSIONS QUOTIDIENNES :

Ils-elles accueillent le public et veillent à sa sécurité ainsi qu'à la préservation des lieux et de l'intégrité des biens, meubles et immeubles. Ils-elles peuvent être chargé.e.s de missions particulières et peuvent être assermentés afin d'assurer le respect des arrêtés municipaux et de la réglementation générale des parcs, jardins et espaces verts de la Ville de Paris.

CONDITIONS DE TRAVAIL :

Les agent.e.s recruté.e.s dans le cadre de ces recrutements sans conditions de diplôme ont vocation à être affecté.e.s, en fonction :

- Soit dans des brigades d'espaces verts, sur un arrondissement, en missions d'extérieur itinérantes et principalement exercées à pied, selon un cycle horaire allant de 9h55 à 18h10 jusqu'à 12h35 à 20h50 selon les horaires d'ouverture des jardins dans l'année, avec un week-end sur deux travaillé,
- Soit dans des brigades de mairies d'arrondissement, en missions statiques d'accueil et de filtrage en porte, selon un cycle horaire alternant une semaine sur l'autre le matin de 7h50 à 15h20 et l'autre l'après-midi de 10h40 à 18h10 (12h40 à 20h10 le jeudi), et un samedi matin travaillé sur 2.
- Soit à l'équipe parisienne d'accueil et de surveillance (EPAS), une équipe polyvalente dont le périmètre d'action est l'ensemble du territoire parisien. Cette équipe travaille en roulement sur une amplitude 6h40/ 22h50 au plus tard avec 1 week-end sur 4 travaillé.

Les missions s'effectuent avec le port d'une tenue de service. Les agents disposent d'un agrément « d'agent chargé d'un service de police » qui les met en capacité de verbaliser certaines infractions. Les dimanches et jours fériés travaillés donnent lieu à une rémunération spécifique. La rémunération brute mensuelle sera d'environ 2068€ (traitement et indemnités de base).

CONDITIONS POUR POSTULER :

Ce recrutement est ouvert aux candidat-e-s remplissant, au plus tard le 30 septembre 2024, date de la première réunion de jury chargée de la sélection des dossiers, les conditions générales d'accès à la fonction publique

- Être de nationalité française ou ressortissant-e d'un État membre de l'Union européenne ou d'un Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen, de la confédération suisse, de la Principauté de Monaco ou de la Principauté d'Andorre ;
- Jouir de ses droits civiques ;
- Posséder un bulletin n°2 du casier judiciaire dépourvu de mentions incompatibles avec l'exercice des fonctions ;
- Se trouver en position régulière au regard du code du service national ;
- Remplir les conditions d'aptitude physique exigées pour l'exercice de la fonction ;
- Remplir les conditions d'âge légales pour travailler.

MODALITÉS DES EPREUVES :

Le recrutement comprend les épreuves suivantes :

Phase I – Admissibilité

- Sélection des candidatures sur dossier (coefficient 1)

Phase II – Admission (uniquement pour les candidats admissibles à l'issue de la phase I)

- Épreuve orale :

Cet entretien avec le jury est destiné à apprécier l'aptitude à tenir le poste et les motivations du/de la candidate (durée : 15 mn dont 3 mn pour exposer son parcours professionnel et ses motivations pour le poste ; coefficient 1).

En introduction, le jury vous demandera de vous présenter en abordant les points suivants :

1. Votre parcours professionnel,
2. Les compétences acquises,
3. Vos motivations à rejoindre la Ville de Paris sur les missions d'agent-e d'accueil et de surveillance de 1ère classe, Il vous est conseillé de préparer votre présentation et de réviser les points suivants : les droits et devoirs des fonctionnaires, l'organisation de la Ville de Paris. Vous trouverez toutes ces informations sur le site de la Ville de Paris et sur la fiche fonction jointe à votre convocation pour l'épreuve orale.

Les résultats des épreuves seront affichés à une date précisée ultérieurement sur les panneaux extérieurs de la direction des ressources humaines, 2 rue de Lobau – 75004 Paris et sur www.paris.fr/recrutement.

MODALITÉS D'INSCRIPTION :

Dates d'inscriptions : du 24 JUIN AU 12 JUILLET 2024

- ➔ Par internet : [Rejoignez la ville de Paris - Accueil](#)

Devront impérativement être joints les documents suivants :

- Votre carte nationale d'identité ;
- La fiche de renseignements dûment remplie indiquant notamment les éléments complets d'état civil, le niveau d'études, les formations suivies et les emplois occupés en précisant leur durée

Les candidats sont invités à joindre tout document utile (lettre de motivation.....)

MODALITÉS DE RECRUTEMENT ET INSCRIPTION PAR VOIE SPECIFIQUE :

La ville de Paris organise aussi un recrutement emplois d'agent.e d'accueil et de surveillance de 1ère classe de la ville de Paris par voie spécifique réservé aux personnes bénéficiaires de l'obligation d'emploi dont les travailleurs en situation de handicap. Les dates d'inscription au recrutement par voie spécifique sont identiques à celles du recrutement par voie générale, **un délai supplémentaire de 15 jours** est accordé pour les dépôts de dossiers. Ce recrutement est conditionné au nombre de postes vacants, aux compétences recherchées et à la compatibilité du handicap avec le poste souhaité.

Vous pouvez candidater selon les modalités décrites ci-dessous. Les inscriptions aux deux voies de recrutement seront examinées en parallèle.

Par internet :

<https://recrutement.paris.fr/recrutement/jsp/site/Portal.jsp?page=offre&view=recrutementSpecifique>

ou par formulaire de candidature **par voie spécifique** à retirer et à déposer à l'adresse suivante :

Ville de Paris - Direction des ressources humaines – bureau du recrutement – 2, rue de Lobau – 75004 Paris

Pour être enregistrée et afin d'étudier votre candidature, votre inscription doit comporter impérativement les documents suivants :

- Votre carte nationale d'identité ;
- Le formulaire de candidature rempli , téléchargeable sur www.paris.fr/recrutement).
- La fiche de renseignement indiquant notamment les éléments complets d'état civil, le niveau d'études, les formations suivies et les emplois occupés en précisant leur durée ; (L'ensemble de ces documents sont téléchargeables sur le lien suivant :

<https://www.paris.fr/pages/le-recrutement-des-travailleurs-en-situation-de-handicap-4674>

- Vous devez également joindre le document attestant que vous êtes bénéficiaire de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés (OETH, RQTH, AAH, carte mobilité inclusion mention invalidité, etc.)

Les candidats sont invités à joindre tout document utile (lettre de motivation,...)

MODALITÉS DE L'ÉPREUVE PAR VOIE SPÉCIFIQUE :

Les candidats dont le dossier est recevable (après sélection) seront convoqués pour l'épreuve orale :

- Un entretien de motivation et de vérification de l'aptitude à tenir l'emploi (durée : 15 mn dont 3 mn pour exposer son parcours professionnel et ses motivations pour le poste ; coefficient 1).

Les candidats nécessitant des aménagements d'épreuves, doivent joindre un certificat médical récent à remplir et téléchargeable sur www.paris.fr/recrutement établi par un médecin agréé.e précisant la nature des aménagements d'épreuves.

La liste des médecins agréé.e-s disponible auprès du centre de gestion de votre département sur <https://www.iledefrance.ars.sante.fr/listes-de-medecins-agrees-en-ile-de-france>

Les résultats seront communiqués individuellement par voie postale ou par mail. En cas de réussite, les agent.e-s recruté.e-s le sont en qualité d'agent contractuel pour une période d'un an, renouvelable une fois. À l'issue de cette période, ils-elles sont titularisé.e-s, sous réserve d'avoir fait preuve de leur aptitude à exercer leurs fonctions.

En cas de difficulté pour l'inscription en ligne, nos équipes vous accueillent à l'adresse suivante :

Ville de Paris - Direction des ressources humaines – bureau du recrutement – 2, rue de Lobau – 75004 Paris

Du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00 excepté les samedis, dimanches et jours fériés.